

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4531**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Agent général d'assurances

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AXA FRANCE	Directeur AXA France, Directeur AXA France

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313p Organisation des services financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent général d'assurance développe et gère un portefeuille d'assurances de particuliers, de professionnels et d'entreprises. En tant que mandataire, il engage la responsabilité de sa mandante par ses actes de conseil, de gestion et de souscription. L'agent général d'assurances toutes branches exerce les activités suivantes :

- * développer et valoriser un portefeuille de clients sur toutes les offres d'assurance
- * gérer les opérations de production d'assurance sur l'ensemble des offres
- * assurer le service client dont règlement des sinistres
- * piloter l'agence
- * manager l'équipe.

L'agent général 'vie spécialisée' exerce les activités suivantes :

- * développer et valoriser un portefeuille de clients dans le domaine des assurances de personnes
- * gérer les opérations de production d'assurance uniquement en assurances de personnes et en santé
- * assurer le service client
- * piloter l'agence.

Les titulaires de la certification sont également capables : * d'utiliser les outils de collecte d'information

- * d'élaborer sa stratégie et son plan d'action
- * d'utiliser l'ensemble des techniques de vente et négociation
- * de développer des réseaux de prescription
- * de maîtriser la relation client
- * de maîtriser les transactions informatiques du métier
- * de gérer l'après vente
- * d'utiliser des outils de pilotage d'activité

Pour la branche généraliste, les titulaires de la certification sont également capables :

- * de mobiliser les ressources humaines de l'agence
- * de recruter, d'évaluer et d'accompagner.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Assurances

Agent général d'assurances Agent général vie spécialisé

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1103 : Courtage en assurances

Réglementation d'activités :

Agent général d'assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour les agents généraux toutes branches, la certification s'obtient en deux étapes :

1- La délivrance d'un « certificat » permettant aux agents généraux stagiaires ayant obtenu une note moyenne à 10 aux épreuves, d'être habilités à présenter des opérations d'assurance, et d'entrer dans la seconde partie de la formation donnant lieu à la délivrance du titre.

2- 4 Unités de Valeur,

- UV obligatoire : stratégie d'agence et management d'équipe

- 3 UV à choisir parmi les suivantes :

- * Approche et entretien patrimonial
- * Entreprises : juridique, comptable, financier
- * Entreprises : assurances dommages
- * Entreprises : assurances collectives
- * Responsabilité civile

- * Les flottes
- * Marchandises transportées
- * Monde agricole (assurances dommages)
- * Epargne salariale
- * Optimisation de l'épargne

A l'issue de ce parcours, validé à chaque étape par le contrôle continu des connaissances, le candidat est appelé à « soutenir » son mémoire sur le thème de la 'Stratégie d'agence'.

Pour les agents généraux vie spécialisés, la certification s'obtient en deux étapes :

1- La délivrance d'un « certificat » permettant aux agents généraux stagiaires ayant obtenu une note moyenne > 10 aux épreuves, d'être habilités à présenter des opérations d'assurance et d'entrer dans la seconde partie de la formation donnant lieu à la délivrance du titre.

2- Le parcours de formation de second cycle organisé sur 20 mois, au cours desquels les agents généraux stagiaires sont appelés à suivre une formation en centre de 1 semaine et qui se termine par un contrôle de connaissance noté sur 20.

Le titre est délivré à l'issue de cette semaine de stage aux candidats ayant obtenu au moins la moyenne au contrôle de connaissances.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		En moyenne, 4 à 8 personnes dont 20 % extérieur à l'organisme de formation.
Après un parcours de formation continue	X		En moyenne, 4 à 8 personnes dont 20 % extérieur à l'organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

AXA France DIRECTION DE LA FORMATION AXA FRANCE

Tour Axa 1 Place des Saisons

92083 Paris la Défense Cédex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation AXA France 91850 Bourray sur Juine

tel: 01 60 82 40 07

Historique de la certification :